

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DES STATUTS Clermont Ferrand le 23 novembre 2003

Mot d'accueil de Anne Marie WOZNIAK SAPORTE Présidente de l'association régionale « SUR UN AIR DE POLOGNE » organisatrice de la journée.

Présentation des participants

26 participants

Me BACKIEL, M BUKOWSKI, Me CHABANIS, Me COLLIN, M D'ARC, Me DEMESURE, M GRZESIAK, M HERETYNSKI, M JUSSAC, Me KLOSOWICZ, M KUCIEL, M LAJUNIES, M LEDOCHOWSKI, M LISOWSKI, M MOSZYNSKI, M OLSZEWSKI, M PANKIEWICZ, M RODA, M ROLEWSKI, Me STELMACH-TARDY, M SZULBORSKI, M SZNYTER, Me TESLAR, M VIRLOJEUX, M WOLNIEWICZ, Me WOZNIAK- SAPORTE

Soit **20 membres de la commission des statuts**, telle que arrêtée le 21 septembre à l'Académie Polonaise des Sciences puis élargie le 11 octobre à l'ambassade.

3 membres de l'association Congrès de la Polonia 2003 (Mes TESLAR et COLLIN M SZYNTER)

1 observateur servant de médiateur et membre de l'Association Régionale « SUR UN AIR DE POLOGNE » organisatrice de la réunion.

2 personnes non prévues sont présentes dans la salle. Il s'agit de Mrs LEDOCHOWSKI et ROLEWSKI, qui ne sont pas inscrits dans la commission des statuts.

Monsieur BUKOWSKI demande si la liste a été actualisée depuis la dernière réunion
Monsieur MOSZYNSKI répond que la liste date de la veille au soir.

Monsieur D'ARC demande si ces personnes sont ici en qualité d'observateurs et pourquoi ?
Sont ils acceptés comme nouveaux membres ou simples observateurs ?

Madame WOZNIAK SAPORTE demande qu' ils se présentent et qu' une décision soit prise avant que ne commence la réunion.

M LEDOCHOWSKI travaille sur Lyon au développement de la langue polonaise en région Rhône Alpes et pour une reconnaissance de la langue dans le cursus scolaire et universitaire. Il est venu avec M KUCIEL de l'association Polonium et est mandaté pour représenter la région Rhône Alpes.

M ROLEWSKI est Vice Président de l'association présidée par Me TARDY.....

Mrs LISOWSKI, HERETYNSKI et PANKIEWICZ demandent que ces personnes soient admises.

Me TESLAR pense que la structure doit être ouverte pour qu'il y ait le maximum de représentativité, à la condition que les débats antérieurs ne soient pas remis en question.

M MOSZYNSKI accepte le principe de raccrochage à la commission à condition toutefois que les demandes des éventuels futurs membres soient reçues en réunions publiques des instances de la Polonia.

Me WOZNIAK SAPORTE précise qu'elle a reçu les pouvoirs de M Jean VAURIOT de l'Amicale du Var et celui de M BARTELA de l'association des Anciens combattants polonais en France.

M BUKOWSKI précise qu'il a reçu pour sa part le pouvoir de Madame KOPERSKI

69

En définitive, 22 membres de la commission des statuts présents , et 3 pouvoirs régulièrement reçus, soit 25 voix délibératives sur 38 admises à ce jour.

Présentation du modérateur (Paul RODA) et du Président de séance :(M MOSZYNSKI)

Présentation de la journée par EWA TESLAR qui se réjouit de ce que la réunion ait lieu en Région. Elle Précise qu'elle vient en tant que présidente de l'association organisatrice du congrès de la Polonia à Paris en mars 2004. Elle fait part de sa satisfaction de voir ces réunions de commissions décentralisées.

Précision sur les objectifs de la journée

Organisation de la commission

Organisation des délégations

Proposition d'un mode de scrutin

Discussion de l'article sur la représentativité.

Organisation de la commission

5 animateurs ont déjà été désignés, d'autres sont souhaités pour représenter le maximum de régions.

Me TESLAR dit que ce n'est pas la peine de multiplier les animateurs. Dans une même région,, ils ne sont que des intermédiaires, des boîtes à lettres.

M GRZESIAK souhaiterait qu'il y ait un animateur national pour présenter les statuts à Paris en mars 2004 et que les régions soient concertées avant de procéder à sa nomination.

M HERETYNSKI voudrait savoir si ce sont les personnes qui ont travaillé sur les statuts qui vont présenter ceux ci au Congrès

M MOSZYNSKI observe qu'en dehors des projets officiels présentés, d'autres projets peuvent être entendus et débattus en congrès, bien que l'accord préalable sur un projet commun reste la solution idéale.

M BUKOWSKI quant à lui préfère que le texte présenté à Paris soit la synthèse des projets. Il est suivi dans cette demande par Me COLLIN qui souhaite que le texte final soit incontesté de ceux qui ont participé à son élaboration

Avant la pause M LISOWSKI souhaite rappeler après sa première annonce faite à Paris que des fonds peuvent être alloués à tout porteur de projet à caractère culturel et artistique partagé par 3 pays de la communauté européenne. Se signaler rapidement à la Direction Education et Culture à BRUXELLES

PAUSE

Débat sur la représentativité

M MOSZYNSKI fait une remarque, résultat de la relecture de tous les projets concernant la notion de Conseil National de la Polonia de France qui est divergente. Il y a deux tendances qui émergent de façon égale.

Reconnaissance de l'entité appelée "Conseil National de la Polonia de France" qui couvrirait tout le territoire et toutes les associations et qui élirait un organe exécutif.

Création d'une organisation qui s'appellerait La Polonia ou La Polonité et qui choisirait un organe représentatif et exécutif appelé "Conseil National de la Polonia de France".

M GRZESIAK résume en disant que dans le premier cas les associations élisent directement leurs représentants au Conseil National, dans le deuxième cas on s'appuierait sur des représentants de régions pour procéder à l'élection du conseil national.

Me COLLIN dit être favorable à la première solution.

M MOSZYNSKI soulève un problème pratique lié à la représentativité. Lors du congrès de Paris, il sera possible de disposer de 240 places, 40 pour les invités et personnalités, 200 places pour les délégués.

M ROLEWSKI pose la question de savoir quels délégués, représentant qui ou envoyés par qui?

M D'ARC précise que l'on ne peut pas discuter le nombre de délégués

M MOSZYNSKI entre dans le débat de la représentativité. Il constate que, dans les projets des Statuts présentés à la Commission, la notion de représentativité est impliquée dans trois volets: 1. caractère du futur Conseil; 2. composition du Conseil; 3. élections et mode de scrutin.

Caractère du Conseil

M. MOSZYNSKI rappelle que la charte considère le futur Conseil avant tout comme une instance représentative, ayant aussi pour tâche de coordonner et faciliter l'action de ses membres. Il passe ensuite en revue les différents documents présentés à la Commission, qui – dans les contextes et les proportions assez variées – parlent du futur Conseil comme organe ayant pour fonction la "représentation", le "regroupement" ou la "confédération" de la Polonia.

Composition du conseil

Revue des différentes possibilités évoquées depuis que la réflexion est engagée

- ⇒ Soit des délégués de toutes les associations qui éliraient le conseil
- ⇒ Soit les associations présentes à Lens qui seraient membres fondateurs et qui éliraient le conseil.
- ⇒ Soit les personnes et associations résidant en France qui feraient une demande d'affiliation et de respect de la charte. Il s'agirait ici d'une démarche volontaire.
- ⇒ Soit une représentation de 2 personnes par région.

Election et mode de scrutin

Revue des différentes possibilités évoquées dans les projets des Statuts

Soit 1 élu pour 50 ou 100 adhérents avec respect d'une proportionnalité géographique: 60% pour la région Nord- 20% pour l'Ile de France, 20% pour le reste de la France (le Nord étant reconnu, dans ce cas, comme une région à l'implantation polonaise exceptionnellement forte).

Soit 22 régions économiques en France qui donnent naissance à 22 conseils régionaux, qui élisent 22 représentants au Conseil National.

Les différentes propositions de "fourchettes" servant à établir le nombre de délégués par rapport au nombre de membres des associations sont ensuite présentées.

Une question est posée sur les toutes nouvelles associations qui, dans la dynamique de la création de ce Conseil, viendraient à voir le jour. Une période de carence ou d'observation de 1 à 3 ans est souhaitée pour ensuite être intégrées et participer au différents scrutins.

M MOSZYNSKI fait ensuite un descriptif des différentes modalités de fonctionnement des associations et fédérations de la Polonia dans différents pays et continents (Danemark, Etats Unis)

M GRZESIAK pose le problème de la représentativité des Conseils paroissiaux qui ne sauraient être ignorés dans cette représentativité.

Le Père SZULBORSKI précise que la loi française ne reconnaît pas l'existence des diocèses. Pour pouvoir agir chaque diocèse a créé une association diocésaine qui gère toutes les activités du diocèse.

Concernant la mission catholique c'est pareil. C'est l'association Concorde qui remplit le rôle d'association diocésaine.

M HERETYNSKI précise pour sa part que les associations de fait, existent réellement même si elles ne sont pas officiellement déclarées en Préfecture, qu'il ne faut pas les ignorer. La seule restriction les concernant réside dans le fait qu'elles ne peuvent pas demander de subvention.

INTERRUPTION DE SEANCE REPAS

Quelques autres points

Des larges consensus se sont dégagés sur les points suivants:

Légitimité des votes

Afin de protéger la légitimité du futur Conseil, les associations se doivent, en principe, de convoquer des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires avant le 15 février 2004 de façon à désigner des délégués au congrès de Paris.

Amendement éventuel de la charte

Doit être possible par le congrès, car elle est considérée comme la base commune de notre constitution.

Points de vue à retenir partagés par la majorité

Mode de représentativité proposé

Associations comprises entre 3 et 50 membres	1 délégué
Associations comprises entre 51 et 100 membres	2 délégués
Associations au delà de 100 membres	3 délégués

M OLSZEWSKI demande que soit bien précisé le mode de décompte des adhérents d'une association.

M MOSZYNSKI fait remarquer qu'il faudrait avertir les associations qu'en gonflant artificiellement le nombre d'adhérents dans l'espoir d'avoir plus de délégués, elles risqueraient de devoir payer, plus tard, des cotisations plus élevées en faveur du futur Conseil. Seules les associations ayant au moins une année d'existence pourront être représentées au Congrès de la Polonia

Il peut être envisagé que les petites associations (2-3, quelques personnes au plus) se regroupent et désignent leurs propres délégués pour se faire représenter.

M LISOWSKI évoque le fait qu'il y ait des associations de droit celles dont la renommée n'est plus à faire et qui jouissent d'une réelle notoriété.

Une liste circule dans la salle. Sont mentionnées la SHLP, la Mission catholique, la Maison de la Polonité, l'association des Anciens combattants polonais, mais aussi l'association des Médecins et ingénieurs polonais. Une sélection devra être faite car toutes ne contribuent pas directement à cette notoriété.

Une sélection rigoureuse devra également être faite parmi les membres d'honneur Dans le cadre particulier du Congrès de mars 2004, et selon le nombre d'associations et de délégués qui auront émergé, une représentation ou mandat pourra être envisagée pour ne pas dépasser le nombre imposé de 200 présents.

Les inscriptions devront être avalisées entre le 15 et le 28 février 2004.

Un courrier doit être rédigé et envoyé aussi rapidement que possible pour informer les associations des buts du congrès et des modalités de la désignation des délégués: M.MOSZYNSKI s'est proposé d'en préparer un projet.

Deux autres réunions de la commission sont envisagées :

- Dimanche 11 janvier vraisemblablement à Nancy, pour un premier projet des statuts
- Dimanche 8 février à Lille, pour projet définitif à présenter à Paris.

D'ici là, et dès réception de la lettre de la commission, les associations procéderont à la désignation de leurs délégués au Congrès.

Charge aux animateurs régionaux de faciliter la communication des informations.

Après vérification de la topographie physique et démographique, 9 "macro-régions" sont définies et quelques animateurs désignés :

Nord Pas de Calais

Mrs BUKOWSKI et HERETYNSKI

Rennes Nantes

(à préciser)

Alsace Lorraine

M BARTELA

Paca Languedoc Roussillon

(à préciser) M VAURIOT est pressenti.

Rhône Alpes Auvergne

Anne Marie WOZNIAK SAPORTE

Hte Basse Normandie Picardie

M PANKIEWICZ

Sud Ouest

M GRZESIAK

Paris Ile de France

M JUSSAC

Centre

Me KIEDA

Animateur National

M MOSZYNSKI

Une synthèse de la rencontre est faite par Me TESLAR et un tour de table est fait sur le type d'organisation souhaité. Les avis sont équitablement partagés.

Le Père SZULBORSKI informe que le 3 mai 2004, une messe sera célébrée à Notre Dame de Paris par Monseigneur LUSTIGER et qu'un concert gratuit sera donné par les Chœurs de l'Opéra de Varsovie.

Mme WOZNIAK –SAPORTE conclut la rencontre en se félicitant de la sérénité des débats qui bien que brouillons et parfois difficilement cernables par rapport à l'ordre du jour établi, ont de toute façon fait avancer la mise en chantier du Conseil de la Polonia. Elle souhaite à chacun un bon retour dans sa région.

A Clermont Ferrand le 6 décembre 2003

Pour ANNE MARIE WOZNIAK SAPORTE

Présidente de l'association régionale « SUR UN AIR DE POLOGNE »

Le secrétaire de séance

Jean Louis OLSZEWSKI